

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang

Nombre de Membre en exercice		
Afférents au Conseil Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
25	23	25

Séance du : 8 OCTOBRE 2020

OBJET de la DELIBERATION :

**Election membres de la
Commission Délégation de
Service Public (CDSP)**

L'AN DEUX MIL VINGT et le huit octobre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 18 heures à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales

Etaient Présents les délégués titulaires et suppléants suivants :

CC Pays de Lunel : BOISSON Jérôme, CROIN Julie, DIEULEFES Hervé, FENOY Fabrice
CC Grand Pic St Loup : ANTOINE Pierre, CAPUS Georges, MATHERON Françoise, SENET Laurent
CA Pays de l'Or : BONNEFOUX Brice, CARLIER Michel, LIBES Pierre, PECQUER Fabrice
CC Rhony, Vistre, Vidourle : GRAS Philippe, LAURENT Jean-François, REY Jacky, ROUSSEAU Antoine
CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex, THEROND Alain
CC Terre de Camargue : FELINE Thierry, FOUREL Arnaud, PENIN Olivier
Commune de Lunel-Viel : BILLET Eric
Absents excusés : BERNARD Claude, MARTINEZ Pierre
Avaient donné procuration : BERNARD Claude à PENIN Olivier
MARTINEZ Pierre à ANDRIUZZI Jean-Michel

Date de la convocation : 2 octobre 2020

Affichée le : 2 octobre 2020

Envoyé en préfecture le 13/10/2020
Reçu en préfecture le 13/10/2020
Affiché le 13/10/2020
ID : 034-253401822-20201008-ELECTION_CDSP-DE

Secrétaire de séance : Julie CROIN

Objet : Election des membres de la commission de Délégation de Service Public

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'élire les membres de la Commission de Délégation de Service Public, soit cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Il est rappelé que Monsieur le Président ou son représentant est membre de droit de ladite Commission.

***Le Conseil Syndical,
Son Président entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,***

- **DECIDE** de ne pas voter à bulletin secret
- **DECLARE** élus, à l'unanimité, pour la durée du mandat les membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de Service public suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. SENET Laurent	Mme MATHERON Françoise
M. PENIN Olivier	M.FOUREL Arnaud
M. CARLIER Michel	M. CARLIER Michel M. LIBES Pierre
M. ANDRIUZZI Jean-Michel	M.DUMAS Alex
M.ROUSSEAU Antoine	M. LAURENT Jean-François

- **RAPPELLE** que le président est membre de droit de la CDSP qu'en cas d'empêchement M.BERTHET Jean-Pierre le représentera.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci- dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

**Le Président,
FENOY Fabrice**

Monsieur le Président
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire par M. le Président
Compte tenu de la publication le
De la notification le
Et de la transmission à M. le Préfet le



Envoyé en préfecture le 13/10/2020
Reçu en préfecture le 13/10/2020
Affiché le 13/10/2020
ID : 034-253401822-20201008-ELECTION_CDSP-DE